

CONDITIONS GÉNÉRALES ECOLE DE PATINAGE

(base, avancé, ado/adulte)

version août 2025

1. COURS EN SAISON

Le choix du groupe de patinage se fait avec les coachs en fonction du niveau et/ou de l'âge du patineur.

1.1. INSCRIPTION ET ADMISSION

L'adhésion ou la réinscription aux cours pour une nouvelle saison se fait via la plateforme Cogito <https://cplm.cogito-sport.ch/WebRegistration/LessonSelection>

Les factures de l'année précédente, le cas échéant, doivent être soldées.

Toute inscription à un cours en saison proposé par le CPLM implique d'être membre du club et de s'acquitter de la cotisation annuelle.

Pour les membres mineurs, l'inscription est effectuée par le parent ou représentant légal. Si le mineur procède lui-même à son inscription, il certifie avoir obtenu l'accord préalable de son parent ou représentant légal. Le club se réserve le droit de demander une confirmation écrite de cette autorisation.

1.2. SAISON

Début des cours : début novembre (selon dates d'ouverture des patinoires extérieures)

Fin des cours : mi-mars (selon dates de fermeture des patinoires extérieures et jusqu'au gala)

Les dates des cours en saison sont communiquées à l'inscription et sont disponibles sur le site internet.

1.3. FORFAITS ET TARIFS

Pour les tarifs détaillés, voir les documents sur le site internet.

L'âge de l'élève pris en compte lors de l'inscription pour définir la cotisation membre (junior ou senior) est l'âge effectif à la date d'ouverture des patinoires extérieures.

Le forfait choisi est valide pour la saison en cours et est dû dans son intégralité, les cours choisis sont fixes et ne peuvent être ni rattrapés, ni remboursés.

Le forfait inclut la participation aux cours en saison choisis, lors desquels l'élève prépare aussi les tests du club, et le gala de fin de saison.

Les frais d'inscription aux tests du club ne sont pas compris dans le forfait.

Le paiement du forfait se fait sur facture en une fois; la facture est envoyée par e-mail à l'adresse renseignée lors de l'inscription. Les cotisations sont dues avant le premier cours.

1.4. ABSENCES ET DÉSISTEMENT

Les cours manqués ne sont ni rattrapés, ni remboursés.

Une compensation, sous forme d'avoir équivalent, est proposée dans les seuls cas d'absence de longue durée (à partir de 4 semaines) sur présentation du certificat médical correspondant.

En cas de désistement en cours d'année, il doit être annoncé par écrit à info@cplm.ch ; le forfait n'est pas remboursé.

2. COURS HORS FORFAIT

Ces prestations sont hors forfait et donc soumises à une facturation supplémentaire.

2.1. INTERSAISON

Après-saison : période allant de mai à juin.

Avant-saison : période allant de fin août aux vacances d'octobre.

Les inscriptions aux cours intersaison se font via la plateforme Cogito <https://cplm.cogito-sport.ch/WebRegistration/LessonSelection>

Absences et désistement : mêmes conditions que pour les cours en saison.

Le paiement du forfait intersaison se fait sur facture en une fois; la facture est envoyée par e-mail à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

2.2. STAGES

Des stages peuvent être proposés pendant les vacances scolaires.

L'inscription s'effectue via le formulaire prévu à cet effet, transmis directement aux patineurs concernés.

Le paiement du stage se fait sur facture en une fois; la facture est envoyée par e-mail à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

3.1. MÉTÉO

Les cours ont lieu par tous les temps.

Lorsque la glace n'est pas praticable, les cours sont remplacés par du hors-glace.

3.2. MODIFICATION DE PLANNING

Le planning peut subir des modifications dans les cas suivants, ce qui ne fera pas l'objet d'un remboursement :

- Les propriétaires des lieux (commune de Lausanne pour la Pontaise et Montchoisi et le CSM pour la Vaudoise Aréna) peuvent annuler des heures de glace pour des raisons indépendantes de notre volonté, parfois même avec un délai très court. Le CPLM fera tout son possible, mais sans aucune garantie, pour remplacer le cours par du hors-glace ou proposer un cours de remplacement. Le cours de remplacement peut avoir lieu à un autre lieu et horaire que le cours initialement choisi.
- Suite à la fermeture des patinoires extérieures en fin de saison.

3.3. RESPONSABILITÉ

Le patineur mineur est sous la responsabilité du club uniquement durant les heures de cours, définies lors de l'inscription.

En dehors de ces périodes, le patineur mineur reste sous la responsabilité de son représentant légal.

En cas d'absence de la part du patineur, le club ne peut être tenu pour responsable de tout incident.

3.4. INSCRIPTION AUX TESTS DU CLUB

Seuls les coachs sont habilités à décider de l'inscription d'un patineur à un passage de test.

La finance d'inscription aux tests est à la charge financière du patineur et est exigible pour la participation au test.

En cas d'absence à un test, celle-ci doit être annoncée dans le délai imparti par l'e-mail de convocation, faute de quoi le test sera facturé.

3.5. DROIT À L'IMAGE

En adhérant au CPLM, le patineur ou son représentant légal accepte l'utilisation et la publication de sa photo/vidéo, dans le cadre d'activités et/ou de manifestations organisées par le club (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Le patineur a toujours la possibilité de faire valoir son droit à l'image en le communiquant par écrit à info@cplm.ch.

3.6. PROTECTION DES DONNÉES

En adhérant au CPLM, le patineur ou son représentant légal accepte les dispositions relatives à la protection des données, dont le règlement est consultable sur le site:

 *Déclaration protection données CPLM - mäj 07.25.docx*

Il dispose en tout temps du droit d'accès et de rectification des données le concernant traitées par le club, sur demande par écrit à info@cplm.ch.

3.7. ASSURANCES

Les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile privée et une assurance accidents.